

# Règlement d'ordre intérieur C.S.DYLE

Dénomination : Club Sportif de la Dyle, en abrégé : « CS.Dyle »

Numéro d'identification au moniteur : 5023/92

Numéro d'entreprise : Nivelles 447243640

Affiliation LBFA : 398 - Site du club : <http://www.csdyle.be>

## Mise à jour au 25/06/2015

Le présent règlement intérieur pourra être tenu et mis à jour par le conseil d'administration chaque fois que le besoin s'en fera sentir. Les cas non prévus par le règlement intérieur sont résolus par le conseil d'administration selon les règlements en vigueur, la bonne cohérence et le bon-sens.

Ce règlement est affiché au secrétariat et distribué (éventuellement sous un format résumé) lors des inscriptions à tous les licenciés. Il est destiné à fixer divers points pour la bonne marche du club. Il est publié sur le site internet de l'association et peut être obtenu sur simple demande auprès du secrétariat.

## 1. L'ASSOCIATION

**1.1 :** Le Club Sportif de la Dyle, association sans but lucratif, est affilié à la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA) sous le matricule 398. Le CS Dyle est reconnu par les villes d'Ottignies L.L.N. et Perwez comme club communal, il est membre de la commission des sports et du centre sportif intégré. L'association est constituée pour une période indéterminée. Les couleurs du club sont jaune et bleu.

L'administration est divisée en 2 pôles, l'école d'athlétisme pour les enfants de 7 à 13 ans et le club pour les athlètes au-delà de 13 ans.

**1.2 :** Les objectifs principaux du CS Dyle sont d'encourager l'épanouissement et l'intégration par la pratique de l'athlétisme au sein de la ligue, et de conduire à des résultats sportifs de qualité (tant individuels et qu'au niveau collectif) ; les moyens essentiels pour y parvenir sont la formation des athlètes et l'organisation de compétitions.

**1.3 :** Les personnes désireuses de s'informer ou de contribuer au fonctionnement de l'asbl peuvent se faire connaître comme candidat au rôle de membre effectif de l'ASBL chaque année avant la fin janvier auprès du président (voir statuts art 6). La liste des membres effectifs se trouve en annexe. L'ensemble des membres effectifs forment l'assemblée générale de l'ASBL.

## 2 : L'ASSEMBLEE GENERALE

**2.1 :** Une assemblée générale se tient chaque année, dans le courant du premier trimestre de l'année civile. Une assemblée générale ou extraordinaire peut être convoquée chaque fois que le conseil d'administration l'estime opportun à la requête d'un cinquième des membres au moins.

### Interpellations

On entend par interpellations toutes demandes d'éclaircissement ou questions d'un membre effectif concernant la gestion de l'asbl. Les interpellations doivent figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale et avoir été notifiées par écrit au président et au secrétaire au moins trente jours avant la date de l'assemblée générale.

Siège social : Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 1342 Ottignies Louvain-la-Neuve, Belgique.

N° d'entreprise : Nivelles 447243640 – Site internet: <http://www.csdyle.be> – [secretariat@csdyle.be](mailto:secretariat@csdyle.be).

Affiliation LBFA n° 398 – IBAN: BE91 0688 9272 5076 – BIC: GKCCBEBB.

### *Propositions de modifications aux statuts (voir article 21 des statuts)*

Les propositions de modifications aux statuts doivent parvenir au président et au secrétaire, au moins trente jours avant la date de l'assemblée générale. Les propositions ne sont adoptées que si elles sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et représentés.

**2.2 :** Les vérificateurs aux comptes sont désignés par l'Assemblée Générale. Il ne peut s'agir de membres du conseil d'administration. Ils contrôlent la comptabilité et la trésorerie. Ils peuvent demander en consultation tous les documents qu'ils jugent nécessaires à l'accomplissement de leur tâche mais la vérification doit se faire sans déplacement des pièces. Les vérificateurs feront rapport à l'assemblée générale. Ils sont tenus au secret. En cas de remarques, ils doivent en avertir le conseil d'administration qui prendra toutes les mesures nécessaires. Le rapport des vérificateurs aux comptes sera présenté aux membres lors de l'assemblée générale.

### **2.3 :** *P.V*

Le procès-verbal de l'assemblée générale est rédigé par le secrétaire et remis à tous les membres effectifs. Les remarques à ce procès-verbal sont à communiquer endéans les quinze jours de la réception, par lettre ou courriel adressé au secrétaire.

## **3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **3.1 :** *FONCTIONNEMENT ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS*

Le conseil d'administration est composé au maximum de 11 administrateurs, il assure la gestion journalière dans les domaines sportifs, administratifs et financiers. Sa mission comporte l'exécution de toutes les dispositions statutaires en la matière, notamment élaborer des règlements et veiller à leur prise en compte, conclure des contrats et des conventions, accepter l'affiliation et la démission d'un membre effectif ou adhérent, prononcer sa suspension ou son exclusion, gérer les problèmes relationnels pour le bien de tous, organiser des compétitions ou des stages. Ses décisions sont sans appel.

Il se réunit en séance plénière, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois. Des personnes extérieures auxquelles les membres du CA ont fait appel et qu'ils auront désignés comme tels peuvent être invités.

Chaque administrateur est convoqué par écrit ou par e-mail la semaine qui précède la date de la réunion. La convocation indique la date, l'heure et l'ordre du jour. Tous les renseignements et documents nécessaires en rapport avec l'ordre du jour qui est établi par le président sont joints à la convocation.

Tout administrateur applique les décisions prises de manière collégiale au conseil d'administration. Un devoir de discrétion est attendu de tous les administrateurs.

*Le président est élu par le conseil d'administration :*

- a) *préside le C.A. et l'assemblée générale ; convoque le C.A. et établit l'ordre du jour ;*
- b) *est invité d'office aux réunions de toutes les commissions ;*
- c) *est le représentant officiel auprès des autorités ;*
- d) *est le responsable de l'école d'athlétisme.*

*Le secrétaire est élu par le conseil d'administration :*

- a) *est le correspondant officiel auprès de la LBFA, du comité provincial et des clubs ;*
- b) *gère les aspects administratifs du club (licences, certificats, dossards, courrier, diffusion de l'information, tenue des listes des athlètes et les différents documents) ;*
- c) *assure les inscriptions aux championnats*
- d) *établit le P.V. des réunions du C.A. et de l'assemblée générale (envoi des rapports du C.A. aux membres) ;*
- e) *informe le C.A. et les entraîneurs des résultats des différentes compétitions.*
- f) *est responsable du secrétariat sportif lors des compétitions (encodage, résultats, envois vers LBFA et VAL).*

Le trésorier est élu par le conseil d'administration

- a) assure la comptabilité, la déclaration fiscale et la trésorerie ;
- b) gère les cotisations de l'école et du club ;
- c) est responsable de la réservation des installations sportives ;
- d) gère les défraiements.

La coordination technique est élue par le conseil d'administration.

- a) est responsable de la commission technique ;
- b) est responsable de la formation des équipes pour les différents interclubs et championnats ;
- c) s'occupe de la coordination des entraîneurs ;
- d) propose au C.A. le programme des compétitions décidé en C.T ;
- e) assure la coordination des activités sportives pour l'ensemble.

L'économe est élu par le conseil d'administration

- a) responsable de la logistique ;
- b) commande le matériel sportif (étude de marché) et son suivi ;
- c) responsable du matériel et de son inventaire ;
- d) travaille en collaboration avec le trésorier.

Chargé de communication est élu par le conseil d'administration ;

- a) prend contact avec la presse : communiqués, convocations ;
- b) responsable du sponsoring ; (recherches et suivis) ;
- c) assure le trait d'union entre le CA et la commission des médias

### **3.2 : LES COMMISSIONS du CA**

Les commissions sont au nombre de cinq, elles ont été créées pour une durée indéterminée par le CA.

- a) les commissions sont renouvelées chaque année par le CA lors de la réunion mensuelle suivant l'assemblée générale, éventuellement de manière tacite ;
- b) les commissions sont présidées par un membre du CA, désigné par le conseil d'administration ;
- c) les commissions se réunissent au moins deux fois l'an, sur convocation de leur président ;
- d) les commissions désignent en leur sein, un secrétaire de réunion, chargé d'établir les rapports des séances ;
- e) les commissions soumettent des propositions au CA ;
- f) les commissions avisent le secrétaire de l'ordre du jour de leurs réunions ;
- g) toutes dépenses des commissions sont soumises à l'approbation préalable du CA.

Commission des Médias : composée de volontaires, elle réalise et distribue le journal Dyligences – 4 parutions mars/juin/septembre/décembre.

C'est une revue trimestrielle dans laquelle sont reprises des informations générales concernant la vie du club. Elle est distribuée aux athlètes et envoyées à certains membres du club et aux partenaires dont la liste est gérée par le chargé de communication. Quelques pages publicitaires peuvent y prendre place. Les frais pour la réalisation du journal « Dyligences » sont pris en compte par le club, à l'exception des frais de représentation et de déplacements. La communication par internet fait partie également des sujets qui sont du ressort de la commission. Il est de leur ressort tous types d'outil de communication.

Commission des fêtes : composée d'un nombre indéterminé de volontaires, elle organise les différentes manifestations extra-sportives du club, souper du club, tenue des différentes buvettes ( meeting-challenge BW.), etc....

Elle organise au minimum un souper du club chaque année au cours duquel les récompenses sont remises aux athlètes méritants.

Commission du budget : composée du président, du trésorier et de l'économe, elle se réunit une fois l'an, au début de février pour la réalisation du budget et du bilan financier du club.

Commission technique : composée des entraîneurs, de la coordination technique et d'un membre du conseil d'administration. Elle se réunit plusieurs fois par an sur convocation du coordinateur. Elle est le lieu privilégié d'échange et de coordination pour les aspects sportifs. On entend par là la coordination des entraînements et des entraîneurs dans l'intérêt et le développement des athlètes par la mise en place d'une stratégie sportive et éducative.

Commission des résultats : composée de volontaires et d'administrateurs. Elle se réunit plusieurs fois par an sur convocation. Elle collecte au quotidien les résultats sportifs de l'ensemble des athlètes et génère un fichier de performances réalisées depuis la création du club. Elle établit pour publication la liste des records et top10 pour l'ensemble des épreuves de l'athlétisme.

#### **4. CADRE ADMINISTRATIF**

##### **4.1 : AFFILIATION ET COTISATIONS**

Tous nos membres effectifs et les athlètes en ordre de cotisation sont affiliés par l'ASBL auprès de la Fédération Belge Francophone d'Athlétisme. (LBFA).

Les formalités administratives doivent être effectuées par les athlètes dans les plus brefs délais c'est-à-dire au plus tard pour le 15 octobre :

- remplir une carte d'affiliation et signer pour les mineurs par un parent responsable le jour même de la première inscription,
- remplir via le site internet une demande d'inscription ou une fiche d'identification
- faire compléter chaque année par un médecin, après un contrôle ad hoc, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme.

Une somme de 5 euros est réclamée lors de la première inscription aux nouveaux athlètes pour l'ouverture du dossier. Cette cotisation donne droit à 2 essais. L'athlète se présente avant l'entraînement auprès du responsable de l'entraînement pour signaler sa présence.

Les cotisations des athlètes sont payables sur le compte BE91 0688 9272 5076 (BIC: GKCCBEBB) au nom du CS Dyle ou payable au comptant auprès du responsable à l'entraînement.

- a) lors de l'inscription pour les nouveaux et de toute manière dans les 15 jours de leur arrivée.
- b) pour le 15 octobre de chaque année pour les anciens.

N.B. : Tant que tous les documents et le paiement ne sont pas en notre possession, l'athlète n'est pas en ordre au niveau assurance et le club ne délivrera aucune attestation d'inscription ou de mutuelle.

**Toute personne n'étant pas en ordre, peut être refusé d'accès sur le lieu de l'entraînement et nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.**

##### **Note concernant les athlètes "sport étudiant" UCL :**

Tout athlète "sport étudiant" UCL ne prenant pas une licence au CS Dyle bénéficie exclusivement d'un accès à un entraînement collectif. Au niveau assurance, il est couvert par le "sport étudiant" UCL. Un document spécifique sera remis à ces athlètes à la première participation.

##### **Note concernant les athlètes extérieurs avec licence LRBA :**

Tout athlète extérieur avec licence LRBA est soumis aux différents règlements de la LBFA et du CS Dyle. Il n'est pas entraîné par un moniteur du club et ne profite pas des avantages accordés par le club ; (frais d'inscriptions, déplacements, primes de performances, etc. . .). Il fournira une autorisation d'entraînement au CS Dyle établie par le secrétaire du club auquel l'athlète est affilié. Cette attestation sera transmise au secrétariat du club.

Les athlètes des autres clubs ont aussi conscience que les infrastructures sont prioritairement à la disposition des athlètes du CS Dyle et le responsable présent peut sans avoir à se justifier restreindre l'accès aux seuls athlètes du CS Dyle.

### Cotisations des athlètes (donnant accès aux entraînements et à une licence)

Périodes	Club	Ecole
<b>Année complète</b> (01/11 au 31/10) et arrivée jusqu'au 31/12	<b>160€</b>	
arrivée du 01/01 au 28/02	145€	
arrivée du 01/03 au 30/04	130€	
arrivée du 01/05 au 30/06	115€	
arrivée du 01/07 au 31/10	75€	
<b>1ère inscription + 2 essais</b>	<b>5€</b>	
Athlète extérieur avec licence LRBA	85€	
Athlète avec carte CSE	155€ (année)	
<b>Année complète</b> (01/09 au 30/06)		<b>150€</b>
Arrivée jusqu'au 31/12		150€
A partir du 01/01		85€ + 8€/mois restant
<b>1ère inscription +2 essais</b>		<b>5€</b>
Pour le 2 <sup>ème</sup> membre de la famille et suivants	Moins 10€ soit à l'année 150€	Moins 10€ soit à l'année 140€
Entraînement du samedi à LLN pour parents des athlètes de l'école de LLN (selon horaire école d'athlé)		<b>90 €</b>

### Affiliations (ne donnant pas accès aux entraînements ni à une licence)

Les membres effectifs et adhérents (non licenciés) de l'ASBL, juges, membres honoraires sont affiliés par l'ASBL auprès de la LBFA. Ils ne paient pas de cotisations sauf lorsqu'ils demandent une licence.

#### 4.2 : ASSURANCES

La remise du dossard est la preuve d'une affiliation correcte de l'athlète qui donne droit à une assurance. Il est à conserver durant toute la saison puisqu'il constitue le passeport vers les compétitions.

En cas de perte, le remplacement est possible et est comptabilisé au prix de 5 euros.

En cas d'accident, l'athlète ou le parent doit en avertir spontanément le jour même le secrétariat de l'ASBL et recevra un document à remplir par lui et par le médecin qui le recevra. Ce document devra être rentré au secrétariat dans un délai de 5 jours dûment complété et signé. Au-delà du délai, il ne pourra plus être pris en compte. La compagnie d'assurance prendra contact par la suite avec l'athlète ou son parent en vue des remboursements.

#### 4.3 : IMAGE DE L'ASBL ET RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Personne, même les membres, ne peut utiliser l'image, la marque, la force ou les couleurs du club sur toutes formes de support, sans un mandat ou un accord préalable du conseil d'administration.

Toutes les données (quel qu'en soit le type ou format) qui sont reçues via notre site internet ou via nos fiches d'information sont conservées dans le cadre de l'organisation et ne sont pas divulguées à des tiers conformément au droit à la vie privée.

Les photos et les images prises lors des compétitions ou dans le cadre de nos activités sont mises sur notre site internet dans la photothèque de manière à promouvoir l'athlétisme et le club. La photothèque a l'ambition de couvrir en images la vie sociale et sportive du club. L'autorisation de la duplication ou le dépôt de photos doit être formulée auprès de notre webmaster qui analysera la demande avec bon sens. En particulier, il privilégiera les vues d'ensemble ou ensembles de vues présentant de nombreux athlètes de manière à assurer une représentation raisonnable et équilibrée de tous les athlètes. Il ne retiendra pas des ensembles d'images ou des images isolées centrées sur un individu ou un groupe restreint d'individus, des images n'étant plus de l'actualité la plus récente, les doublons, les images floues, etc.

Dans le cas où un athlète ou un parent légal est opposé à l'utilisation d'une image, il peut envoyer un courrier ou un courriel au siège social ou au secrétariat de l'asbl.

## **5. CADRE SPORTIF**

### **5.1 : ORGANISATIONS SPORTIVES**

L'ASBL organise au minimum plusieurs réunions d'athlétisme sur les pistes et dans les installations du Complexe Sportif de Blocry à Louvain-La-Neuve ou du Centre sportif de Perwez, le cross de Malèves-ste-Marie en début d'année et un jogging à Ottignies en juin de chaque année (challenge du Brabant-Wallon).

### **5.2 : ECOLE D'ATHLETISME**

#### **Le fonctionnement**

Elle est ouverte aux garçons et filles de 7 à 13 ans, aptes à la pratique du sport.

Une inscription doit être faite au préalable auprès du responsable de l'école ou via le site internet [csdyle.be](http://csdyle.be). Une formalité administrative est obligatoire à votre arrivée c'est-à-dire remplir une carte d'affiliation et remplir une fiche administrative. De plus, un certificat médical dûment rempli par le médecin est à rentrer dans les plus brefs délais (article 3 affiliation et cotisation).

#### **Encadrement technique**

Les séances sont assurées par des enseignants en éducation physique ou des disciplines intellectuelles, des instituteurs, des moniteurs ADEPS, des athlètes formés au club et ayant des qualités d'animation.

#### **Organisation pratique et fréquentation**

**Site du complexe sportif du Blocry Ottignies L.L.N.** fonctionne le mercredi et le samedi sur la piste du centre sportif de Blocry

- ◆ mercredi de 16h30 à 18h00
- ◆ samedi de 9 h 30 à 11 h

#### **Site Centre sportif de Perwez**

- ◆ mercredi de 16h30 à 18h
- ◆ vendredi de 17h à 18h30

*Note : environ 10 minutes sont nécessaires pour se rendre du parking du Blocry à la piste d'athlétisme. Des marges suffisantes sont à prévoir par les parents pour la dépose et la reprise des enfants. Il est généralement possible pour les enfants de l'école de patienter auprès de la permanence en attendant leurs parents.*

#### **Equipement**

Le T-Shirt officiel est remis en même temps que le dossard, il est jaune et bleu avec le sigle du CS.Dyle et celui-ci est obligatoire lors des compétitions. Le port du short noir ou bleu foncé est demandé lors des compétitions.

#### **Structure**

Les participants sont réunis par groupe de plus ou moins 15 enfants et par âge. Les jeunes reçoivent une formation générale axée sur les jeux athlétiques et les phases d'initiation au sport en général. Les athlètes sont invités à participer à des compétitions selon un calendrier limité.

Il faut que les jeunes en faisant du sport, "luttent" à leur niveau et "progressent" en technique sans que ce ne soit en rien contraignant.

Au secrétariat du club, un carnet de présence est tenu. Il est précisé la nécessité d'une assiduité continue. Les parents s'engagent à veiller à ce que leurs enfants suivent les séances d'entraînement régulièrement.

### Les classes de l'école d'athlétisme

Phase 1 – animation	7 / 8 ans	} approche de l'athlétisme par ses formes jouées
Phase 2 – pré-initiation	9 / 10 ans	
Phase 3 – initiation	11 / 12 ans	initiation globale

Les différentes phases sont organisées afin d'accueillir les jeunes au sein de l'école d'athlétisme et de leur apprendre les premiers rudiments gestuels des différentes techniques sportives.

### Entraînement des parents

Un entraînement hebdomadaire visant le maintien de la condition physique est prévu pour les parents des athlètes de l'école le samedi matin sur le site de LLN aux heures d'entraînement de l'école d'athlétisme.

### 5.3 : CLUB

#### Le fonctionnement

Il est ouvert aux garçons et filles à partir de 13 ans, aptes à la pratique du sport.

Une inscription doit être faite au préalable auprès du responsable du club ou via le site internet csdyle.be. Une formalité administrative est obligatoire à votre arrivée c'est-à-dire remplir une carte d'affiliation et remplir une fiche administrative. De plus, un certificat médical dûment rempli par le médecin est à rentrer dans les plus brefs délais (article 3 affiliation et cotisation).

#### Entraînements

##### **Horaires et groupes d'entraînement à LLN**

Lundi de 18h00 à 20h00*	Le club de cadet(te)s à masters et étudiants "sport étudiant" UCL (compétition)	Salle attention capacité maximale
Mercredi de 18h30 à 20h00	Le club de cadet(te)s à masters et étudiants "sport étudiant" UCL	
Samedi de 11h00 à 12h30	Le club de cadet(te)s à masters	

\* les entraînements du lundi sont organisés en collaboration avec le "sport étudiant" UCL, de 18h00 (durant les deux quadrimestres de cours) ou 18h30 (en dehors de ces périodes) à 20h00 ; ils sont réservés aux athlètes confirmés.

##### **Horaires et groupes d'entraînement à Perwez**

Mercredi de 18h00 à 20h00	Le club de cadet(te)s à masters (tous)	
Jedi de 17h00 à 19h00	Le club de cadet(te)s à masters (pour une partie des groupes d'entraînement)	
Vendredi de 17h00	Le club de cadet(te)s à masters (pour	

à 19h00	l'autre partie des groupes d'entraînement)	
---------	--	--

### Equipement

Le maillot ou le top sont de couleur jaune et bleu avec le sigle du C.S. DYLE.

Lors des compétitions, le port du maillot est obligatoire. Le port du short noir ou bleu foncé est demandé. Les maillots et tops sont en vente au secrétariat. D'autres équipements sont disponibles tels que shorts ou sweats sur commande.

### Saison athlétique

Du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Elle est composée :

- de la période estivale réservée à la piste, du 1er avril au 31 octobre.
- de la période hivernale réservée aux cross et aux compétitions indoor, du 1er novembre au 31 mars.

### Structure

Après le passage à l'école d'athlétisme (phases 1 à 3)

	<u>Phase</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Age</u>	<u>Points clés à aborder</u>
Orientation	4	cadets	13 / 14 ans	Perfectionnement technique dans toutes les disciplines "tournante"
Pré-entraînement	5	scolaires	15 / 16 ans	Orientation vers une spécialisation. 1er cycle de deux ans d'un entraînement à long terme
Entraînement	6	juniors	17 / 18 ans	2è cycle de 2 ans de l'entraînement à long terme
	7	seniors	à partir de 19 ans	3è cycle de l'entraînement à long terme, c'est la période de réalisation avec 1 entraînement très spécifique et une recherche d'objectifs bien précis

### Objectifs de ces phases

- ◆ Les phases 1 et 2 doivent être organisées afin d'accueillir les jeunes au sein de l'école d'athlétisme et leur apprendre les premiers rudiments gestuels des différentes techniques athlétiques.
- ◆ La phase 3 doit assurer la transition entre la sortie de l'école d'athlétisme et l'entrée au club proprement dit.
- ◆ La phase 4 doit permettre de détecter les aptitudes spécifiques des jeunes et de les canaliser vers la discipline ou le groupe de disciplines qui leur conviennent le mieux. Le danger à ce niveau est de spécialiser les athlètes trop tôt et risquer une mauvaise orientation.
- ◆ Les phases 5 et 6 : les structures à ce niveau doivent permettre d'orienter et de répartir les athlètes détectés à la phase 4. On tiendra compte des domaines de compétence de chaque entraîneur pour la formation des groupes.
- ◆ La phase 7 intervient à la fin du processus de maturation de l'athlète. A ce stade, apparaissent des difficultés d'ordre psychologique plutôt de type relationnel. C'est à ce niveau que les problèmes sont les plus importants et les plus difficiles à résoudre.

### 5.4 : COMPETITIONS

Pour participer à une compétition, un athlète affilié à la LBFA ou à la VAL doit disposer d'un dossard valable. Le dossard vaut licence. Toute licence vient annuellement à échéance le 31 octobre.

Pour les oublis ou les pertes, un dossard de remplacement peut être obtenu auprès de l'organisateur.

Pour les non affiliés, un dossard d'un jour sera délivré contre le paiement de 5 euros.

Lors de toutes les compétitions et sur les podiums, les participants sont tenus de porter leur dossard et maillot de club sur la poitrine et/ou dans le dos, de manière visible.

Le dossard est porté :

- a) dans le dos : pour les courses et les relais qui sont totalement disputés en couloir ;
- b) sur la poitrine : pour toutes les autres courses et relais ;
- c) au choix de l'athlète, soit sur la poitrine, soit dans le dos pour tous les concours.
- d) le port du maillot du club est obligatoire.

Le non-respect des directives reprises ci-avant peut donner lieu, par un juge-arbitre de la compétition, à une interdiction de participation, une disqualification et/ou une sanction à l'égard de l'athlète concerné. Toute sanction financière sera portée à charge de l'athlète.

Le club participe chaque année aux différents championnats : nationaux, provinciaux, et aux intercircles. La participation des athlètes sélectionnés est obligatoire, sauf pour motif valable. La sélection à ces championnats est transmise à la LBFA par le secrétariat à la demande des athlètes ou des entraîneurs.

Les athlètes peuvent prendre connaissance des compétitions organisées en Belgique auprès de la ligue via le site internet [www.lbfa.be](http://www.lbfa.be) ou [www.val.be](http://www.val.be).

Les déplacements en groupe sont affichés au chalet ou mis en information sur le site internet.

Les frais d'inscription aux différents meetings sont pris en charge par le club. Un document à remplir est disponible au secrétariat. Ils seront payés à la fin de chaque mois, après réception du résultat et du document complété et signé par l'athlète. Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par l'asbl.

Les amendes comme remplacement d'un dossard perdu et pénalités pour absence non justifiée lors d'un championnat et/ou inscription tardive à un championnat sont à charge des athlètes.

### **5.5 : LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

Le club s'allie à la lutte contre le dopage et suit les réglementations mises en place par le COIB, le CIO, la Fédération Wallonie Bruxelles et l'IAAF. Il est demandé à l'athlète de se conformer et se présenter aux contrôles antidopage qui peuvent se dérouler lors de compétitions ou hors compétitions. Ces contrôles sont effectués par un médecin mandaté par la Fédération Wallonie Bruxelles. En cas de record IAAF, un contrôle anti-dopage est obligatoire et doit être organisé à la fin de l'épreuve.

Il existe une liste de produits interdits qui se trouve sur le site : [www.dopinglijn.be](http://www.dopinglijn.be), via un moteur de recherche ou via le site du centre belge pharmaceutique : [www.cbip.be](http://www.cbip.be). Sur ces sites, on retrouve tous les médicaments et s'ils sont interdits ou pas. Les médecins et pharmaciens ont les moyens et le devoir d'aider dans ces recherches.

En cas d'utilisation pour une thérapie d'un produit se trouvant dans la liste, l'athlète doit remplir des documents adéquats qui seront rentrés à la ligue afin de vérifier le caractère licite. Les documents sont disponibles sur la page : <http://www.lbfa.be/web/documents>.

En cas de dopage, les sanctions disciplinaires peuvent être prises à l'encontre de l'athlète par les instances responsables. Des sanctions pénales peuvent être entamées par la justice en cas de prise de stupéfiants.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la brochure qui se trouve au chalet ou internet sur le site [www.dopage.be](http://www.dopage.be), ou sur le site de la L.B.F.A. onglet antidopage.

### **5.6 : ENTRAINEURS**

Cinq catégories de personnel d'encadrement sont reconnues par le club :

- entraîneur : il endosse la responsabilité d'un ou de plusieurs groupes à l'entraînement et en compétition, tout au long de l'année athlétique
- formateur : il endosse la responsabilité d'un ou de plusieurs groupes à l'entraînement tout au long de l'année athlétique
- aide-entraîneur : il assiste un entraîneur de manière régulière à l'entraînement et en compétition
- aide-formateur : il assiste un formateur de manière régulière à l'entraînement
- aidant occasionnel : en fonction de ses disponibilités, il assiste un entraîneur ou un formateur à l'entraînement et/ou en compétition

#### **Attribution des rôles**

Dans le courant du mois de juin, le CA demande aux entraîneurs de l'année en cours dans quelle catégorie ils souhaitent être reconnus et pour quelles plages horaires. On peut imaginer qu'une même personne ait un statut différent selon les groupes qu'elle encadre. L'objectif de cette pratique est de savoir de manière précise sur qui le club peut compter pour quoi faire.

Les entraîneurs sont recrutés au sein du club, athlètes ou anciens athlètes, à U.C.L, étudiants en éducation physique ou à l'extérieur, professeurs en éducation physique, moniteurs ADEPS, moniteurs LBFA.

Un contrat de volontariat est signé entre le club et les entraîneurs.

Les licences gratuites (aux membres du CS Dyle) sont accordées à toutes les catégories d'entraîneurs, par contre les catégories « aide entraîneur, aide formateur et aidant occasionnel » seront payantes. Elles seront remboursées après 15 prestations de 1h30 à L.L.N.

#### **Frais de Formation**

Chaque année, la LBFA organise des formations pour les moniteurs d'athlétisme. Le club intervient dans le coût de cette formation pour autant que le moniteur réussisse son examen. Il doit être membre du C.S. Dyle et il s'engage à y entraîner pendant au moins deux ans.

Le remboursement du montant de l'inscription sera payé après l'approbation du CA, il est à noter que les autres frais (repas, déplacements, logement ....) reste à la charge de l'intéressé.

#### **Les stages**

Les stages sont programmés, organisés par le club et sont assurés par l'assurance de la ligue en cas d'accident. Pour toutes autres organisations extérieures, la responsabilité du club n'est pas engagée et

l'organisateur le fera sous sa responsabilité. Le club n'a pas d'assurance annulation et donc, en cas d'annulation de votre participation, l'acompte sera perdu. Les personnes le souhaitant peuvent souscrire de leur propre initiative une assurance annulation directement auprès d'un assureur de leur choix.

### **Frais de déplacement**

Le membre du CA ou les entraîneurs qui se déplacent pour les intérêts du club, peuvent demander dans certain cas une indemnité de 0.25€ qui sera calculé sur le kilométrage réel (voir les conditions sur le document prévu à cet effet mis en annexe).

## **6. CADRE DISCIPLINAIRE**

### **6.1. MESURES DE CONFORT, SÉCURITÉ ET COMPORTEMENTS**

Pour la sécurité de tous et le bon déroulement des entraînements, il n'est pas inutile de rappeler quelques principes de sécurité :

#### **Equipement utile pendant les entraînements.**

Les effets des athlètes sont déposés à proximité du local et doivent être repris par celui-ci avant l'heure théorique de fin d'entraînement. Le club n'est pas tenu responsable en cas de vol ou de perte des objets.

Un habillement adéquat est demandé selon la saison et le lieu d'entraînement (prévoir des vêtements de pluie et de lutte contre le froid en période hivernale).

Une bouteille d'eau est recommandée à chaque entraînement pour l'hydratation lors de l'activité.

#### **Piste**

S'échauffer de préférence sur l'herbe : c'est meilleur pour les tendons et pour l'état de la piste ! Passer derrière la cage de lancer du disque et derrière les aires de lancer du javelot et du poids afin de ne pas gêner les lanceurs ni surtout d'être frappé par un engin !

Ne pas courir ni réaliser des éducatifs à contre sens (sauf directive exceptionnelle de l'entraîneur)

Dégager en permanence le premier couloir (en particulier pendant l'échauffement et la récupération) pour laisser la place aux athlètes qui y courent et éviter une usure prématurée du premier couloir.

Veiller à ne gêner personne en traversant la piste

#### **Terrain**

Ne pas traverser la pelouse lorsque des lanceurs de javelot ou de disque sont en action.

#### **Lancers**

Aucun athlète ne peut se trouver dans la zone de réception pendant les lancers.

Javelot : Toujours planter les javelots verticalement au même endroit

Javelot : Se déplacer avec les javelots en position verticale, en particulier en sortant d'un local.

Marteau : toujours lancer dans la cage, un athlète à la fois dans la cage

Marteau : Contrôle du marteau avant chaque lancer.

Disque : lors d'un lancer en rotation, toujours lancer dans la cage et un athlète à la fois dans la cage.

#### **Perche**

Contrôler le bon état des perches régulièrement et particulièrement après un choc.

#### **Matériel**

Toujours ranger le matériel à sa place en fin d'entraînement

Ne pas marcher sur les javelots, perches, témoins de relais,...

S'assurer que les perches et javelots ne dépassent pas de l'étagère.

Ne pas rentrer dans le local avec ses spikes aux pieds.

Toujours informer dans les plus brefs délais un responsable en cas de casse ou de perte.

L'emprunt du matériel est possible pour participer à des compétitions, moyennant l'accord de l'économe. L'emprunt doit être acté lors du retrait et de la remise dans le carnet prévu à cet effet. Durant toute la période d'emprunt, l'athlète est responsable en cas de perte ou de vol. Le remplacement se fera à charge de l'athlète.

### **Règlement interne au Complexe sportif du Blocry**

Le règlement général du Complexe Sportif du Blocry est d'application !

La passerelle constitue un point d'attention particulier. Le Centre Sportif a reçu des plaintes d'automobilistes car des enfants jettent des objets par dessus la passerelle (ex : bouteille d'eau, canette, boule de neige, etc...). Ceux-ci tombent sur le boulevard de Lauzelle et pourraient causer des dégâts ou occasionner des accidents ;

Stationnement avec disque bleu gratuit durant 2h30 sur le parking communal jouxtant le complexe sportif de Blocry. Application de la zone bleue de 8h à 17h du lundi au vendredi.

L'accès à la piste se fait donc obligatoirement par le Centre Sportif, place des Sports et la passerelle, ceci tant pour les sportifs que pour les accompagnateurs. Nous attirons également votre attention sur le fait que toute escalade de la clôture constitue une violation de la propriété.

Les installations du Centre Sportif sont mises à votre disposition et cela pendant les heures d'entraînement (aires sportives, vestiaires, douches).

Il est interdit de fumer dans les locaux collectifs (salles, vestiaires, couloirs).

En cas d'accident, il faut prévenir la réception du BLOCRY (010/483848) qui se charge de guider les ambulanciers. Le responsable vous donnera les documents concernant l'assurance.

Pour être assuré, vous devez être en règle de cotisation et avoir remis votre carte d'affiliation et certificat médical dûment remplis.

### **Prise en charge des mineurs d'âge**

Les parents prennent en charge leur(s) enfant(s) à la fin du cours sur le lieu d'entraînement qui peut varier selon la saison ou la période.

Les parents autorisent l'entraîneur à exercer son autorité en tous cas utiles pour assurer le bon déroulement des activités.

### **Comportement**

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part des pratiquants. L'athlète doit suivre les instructions ou consignes qui lui sont donnés par l'entraîneur ou le dirigeant du club.

L'athlète doit valoriser la notoriété et la réputation du club en ayant un comportement de fair-play.

Chaque membre est un ambassadeur et à ce titre, il doit se comporter au quotidien selon les valeurs de l'asbl qui reprennent le respect des qualités humaines et sportives et le respect des règles.

## **7. CADRE DE SOUTIEN ET DE PROMOTION**

### **7.1 : RESULTATS DES ATHLETES DU CS DYLE**

#### **Résultats**

Les athlètes ou les entraîneurs sont tenus à rentrer les performances avec la mention du lieu, date et épreuve. Il ne pourra pas être fait de reproche dans le cas où un oubli aura été fait dans la prise en compte d'une performance. La commission des résultats prend en charge pas moins de 3000 performances sur l'année et nous demandons le concours des athlètes afin de collationner les performances sur le site internet ou [resultats@csdyle.be](mailto:resultats@csdyle.be).

#### **Records**

Un record de club se réalise sous le maillot du club, provincial, LBFA ou LRBA.

**Récompenses** (Note : ce point sera certainement revu pour application à la saison 2014-2015)

Depuis 1993, les récompenses décernées aux athlètes du club découlent des performances réalisées au cours de la saison écoulée, pour être comptabilisées elles doivent être reprises dans les « top 10 TC, nationaux ou régionaux ».

**Seuls les athlètes nominés présents à la soirée annuelle du club seront récompensés (sauf excuse préalable écrite et motivée).**

**Les athlètes sélectionnés pour les intercircles qui, sauf excuses écrites et motivées, ne répondent pas présents, seront automatiquement exclus des récompenses.**

**Grille des récompenses** se compose de 3 niveaux :

- a) TC LRBA/LBFA
- b) national ( LRBA)
- c) régional (LBFA)

La valeur du régional LBFA est égale à 50% de la valeur du TC LRBA/LBFA, par contre celle du national LRBA est égale à 75%

Les athlètes dames et hommes repris dans les tops 10, sont récompensés suivant le tableau repris ci-dessous, la place obtenue donne le % du pivot 1.

PIVOT 1 = 100%
2 = 85%
3 = 65%
4 = 60%
5 = 50%
6 = 40%
7 = 30%
8 = 20%
9 = 15%
10 = 10%

La valeur du TC LRBA/LBFA est revue chaque année par le C.A. du club lors de la réunion de février.

Les athlètes sénior(e)s reçoivent la valeur réelle du prix, tandis que les junior(e)s aînées et vétérans 80%, les scolaires 60%, et les cadet(te)s 40%.

Il n'est pas possible d'être récompensé au top 10 national et au top 10 régional pour une même discipline, le tableau donnant la meilleure récompense sera toujours pris en considération. Par contre des résultats dans des disciplines différentes pourront se cumuler.

Les montants inférieurs à 10€ ne seront pas pris en considération.

Les récompenses sont plafonnées à 100€.

Les podiums des championnats de Belgique et L.B.F.A outdoor-indoor se voient attribuer une prime spéciale qui se chiffre à 25% du pivot 1.

Les podiums Belgique et L.B.F.A ne sont pas cumulables.

En ce qui concerne le cross, les athlètes sont récompensés suivant les résultats réalisés au challenge du CS.Dyle.

## **7.2 : ELITES CLUB**

- 1) Chaque année, pour le premier novembre au plus tard, le Conseil d'administration du CS-Dyle établira, sur des bases objectives, une liste des performances minimales. Les athlètes du club qui au cours de la saison indoor et outdoor, réussiront, au moins deux fois, une performance minimale seront considérés comme Elite-Club pour l'année athlétique qui suivra celle de la réalisation de la performance.
- 2) L'accès à cette catégorie permettra à l'athlète d'être aidé financièrement.
- 3) La valeur de l'aide sera revue chaque année par le comité du CS.Dyle dans le courant du mois de novembre pour être d'application l'année athlétique suivante.
- 4) L'aide correspondra au remboursement de la cotisation au CS Dyle et du stage organisé par le CS Dyle (éventuellement d'autres frais approuvés par le Conseil d'administration pour les athlètes empêchés).
- 5) L'athlète sera tenu de rentrer, pour des frais autres que la cotisation au CS Dyle et le stage organisé par le CS Dyle, une fiche justificative du montant équivalent à son aide au trésorier sous peine de sanctions. Un athlète quittant le club n'aura pas droit à cette aide.
- 6) Les athlètes sont tenus en contrepartie de l'aide obtenue de participer aux intercircles de leur catégorie et, le cas échéant, toutes catégories, aux championnats LBFA et de Belgique de leur catégorie ainsi qu'aux compétitions organisées par le CS-Dyle pour leurs épreuves de prédilection. Tout manquements à ces obligations devront être motivés auprès du comité du club sous peine de se voir retirer l'aide. Seul le comité décidera de la recevabilité du motif étant seul souverain pour les cas litigieux.
- 7) Les athlètes sont tenus de s'aligner dans les compétitions en Belgique ou à l'étranger sous les couleurs du club ou nationales, sauf s'ils sont affiliés à un club du pays dans lequel la compétition a lieu. Ils veilleront par leur bonne conduite à ne pas nuire à la bonne réputation du club. Le non respect de ces règles sera sanctionné par un éventuel retrait financier.
- 8) Pour les épreuves combinées ou des situations spécifiques, le Conseil d'administration pourrait accepter l'atteinte d'une seule performance minimale.

## **8. LES ADMINISTRATEURS, MEMBRES ET OFFICIELS 2014**

### **8.1 : ADMINISTRATEURS**

#### **Président .**

*Buffin Emile – 58a, avenue Albert 1<sup>er</sup> – 1342 Limelette*

*☎ / 010.41.51.58 GSM / 0495.354747 e-mail / [buffin.emile@skynet.be](mailto:buffin.emile@skynet.be)*

#### **Secrétaire :**

*de Paul de Barchifontaine Nathalie - 24, Avenue Reine Fabiola - 1340 Ottignies.*

*☎ / 010/604368--GSM / 0478.642654 – e-mail / [nathalie.depaul@csdyle.be](mailto:nathalie.depaul@csdyle.be)*

#### **Trésorier .**

*Maggiolini Pierrot – 12, rue d'Opprebais – 1360 Perwez*

*☎ / 010.88.12.46 –GSM /0479.63.10.85 e-mail /[pierrot.maggiolini@gmail.com](mailto:pierrot.maggiolini@gmail.com)*

#### **Econome .**

*Scarniet Alain - 24, Avenue Reine Fabiola - 1340 Ottignies.*

*☎ / GSM 0476.72.51.92 e-mail/ [alainscarniet@tvcablenet.be](mailto:alainscarniet@tvcablenet.be)*

### **Responsable logistique.**

De Grève Sébastien – 10, rue des Ecoles – 1490 Court St. Etienne

 / 010.60.03.49 - GSM /0486.157729 e-mail /[sdegreve@hotmail.com](mailto:sdegreve@hotmail.com)

### **Responsable école.**

Buffin Emile – 58, avenue Albert 1<sup>er</sup> – 1342 Limelette

 / 010.41.51.58 GSM / 0495.354747 e-mail / [buffin.emile@skynet.be](mailto:buffin.emile@skynet.be)

### **Responsable club.**

de Paul de Barchifontaine Nathalie - 24, Avenue Reine Fabiola - 1340 Ottignies.

 / GSM / 0478.642654 – e-mail / [nathalie.depaul@csdyle.be](mailto:nathalie.depaul@csdyle.be)

### **Coordinateurs techniques**

Scarniet Alain - 24, Avenue Reine Fabiola - 1340 Ottignies.

 / GSM 0476.72.51.92 e-mail/ [alainscarniet@tvcablenet.be](mailto:alainscarniet@tvcablenet.be)

Bertrand Philippe – 13, rue de Masbourg – 1490 Court St. Etienne

 / GSM 0499.98.84.05

### **Sponsoring**

Scarniet Alain - 24, Avenue Reine Fabiola - 1340 Ottignies.

 / GSM 0476.72.51.92 e-mail/ [alainscarniet@tvcablenet.be](mailto:alainscarniet@tvcablenet.be)

Maggiolini Pierrot – 12, rue d’Opprebais – 1360 Perwez

 / 010.88.12.46 –GSM /0479.63.10.85 e-mail /[pierrot.maggiolini@gmail.com](mailto:pierrot.maggiolini@gmail.com)

### **Responsable officiels L.B.F.A**

Desomer Jacques – 37, rue de Blanmont – 1435 Héவில்

 / GSM/ 0477.36.82.41 e-mail/ [jacquesdesomer@live](mailto:jacquesdesomer@live)

### **Coordination site Perwez**

Debusscher Isabelle - 12, rue d’Opprebais – 1360 Perwez

 / 010.88.12.46 –GSM/ 0496.170155 e-mail/ [isabelledebusscher@gmail.com](mailto:isabelledebusscher@gmail.com)

## **8.2 : MEMBRES ASSOCIÉS**

Aldric J.Marc-57, rue de l’Intérieur – 1360 Perwez

Berteau Simon-8, Cours des Trois Fontaines-1348 Louvain-la-Neuve

/0475.516816 e-mail/ [berteausimon@hotmail.com](mailto:berteausimon@hotmail.com)

Colle Luc – 26, rue de l’Enfer – 1487 Tourinne St. Lambert

 / GSM 0495.85.15.93 e-mail [colleluc@skynet.be](mailto:colleluc@skynet.be)

Coulon Fabien - 40, Avenue des Combattants – 1490 Court St. Etienne

 / GSM e-mail [avocat.miko@skynet.be](mailto:avocat.miko@skynet.be)

Henin Yvon – 117, rue de la Limite – 1490 Court St.Etienne.

 / GSM /0479.60.79.35 [e-mail/yvon.henin@skynet.be](mailto:yvon.henin@skynet.be)

*Jamart Philippe – 7, avenue des Cerisiers – 1470 Bousval.*

 / 010.61.58.00 - GSM /0476.575.398 e-mail / [ph\\_jamart@hotmail.com](mailto:ph_jamart@hotmail.com)

*Janssens Bernard – 1, clos des Gaides – 1325 Chaumont Gistoux.*

 / 010.68.88.81 e-mail / [bernard1.janssens@skynet](mailto:bernard1.janssens@skynet)

*Kempeneers Yves – 15, rue du Try – 1490 – Court St. Etienne*

 / GSM 0478.84.67.40 e-mail/ [enjkemp@gmail.com](mailto:enjkemp@gmail.com)

*Leduc Jean-Marc – 27, ruelle des Croix - 1390 Grez- Doiceau*

 /010.84.22.44 – GSM 0495/27.33.00 – [e-mail/jean.marc.leduc@skynet.be](mailto:jean.marc.leduc@skynet.be)

*Libert Benjamine – 7, avenue des Cerisiers – 1470 Bousval.*

 / 010.61.58.00 – GSM /0476.575.398 e-mail / [ph\\_jamart@hotmail.com](mailto:ph_jamart@hotmail.com)

*Louagie Daniel – 179, chaussée de Nivelles – Vieux Genappe.*

 / 067.77.34.49 – GSM /0497.93.85.58 e-mail/[louagiedaniel@skynet.be](mailto:louagiedaniel@skynet.be)

*Masson Jf. – 5, Venelle du Bois de Villers – 1300 Wavre*

 / 010.22.93.50 – GSM/ 0475/459645 e-mail/ [jeanfrancois.masson@skynet.be](mailto:jeanfrancois.masson@skynet.be)

*Scarniet André – 72, avenue de la Paix – 1340 Ottignies.*

 / 010.41.36.86. – GSM / 0474.55.94.68

*Spletinckx Vincent – 7a, rue de Morimont – 1340 Ottignies.  / privé*

*Verbaert Françoise- 1, rue du Tienne Galop-1450 Chastre . GSM / 0479.66.34.27*

*Vronen Sandrine – 40, Avenue des Combattants – 1490 Court St. Etienne*

 e-mail [sandrinne.vronen@coface.be](mailto:sandrinne.vronen@coface.be)

### **8.3 : OFFICIELS D'ATHLÉTISME**

*Buffin Emile – 58, avenue Albert 1<sup>er</sup> – 1342 Limelette*

 / 010.41.51.58 GSM / 0495.354747 e-mail / [buffin.emile@skynet.be](mailto:buffin.emile@skynet.be)

*Barras Alain –8, Rue de la Station – 1390 Grez-Doiceau*

 / 010.845383 – GSM / 0478.818604

*Debosscher Isabelle -12, rue d'Opprebais – 1360 Perwez*

 / 010.88.12.46 –GSM / 0496.170155 e-mail / [isabelle.debosscher@gmail.com](mailto:isabelle.debosscher@gmail.com)

*Delos Olivier – 38, Rue du Château – 1470 Bousval*

 GSM/0477/787974 e-mail/[olivier@delos.be](mailto:olivier@delos.be)

*Desomer Jacques - 37, Rue de Blanmont – 1435 Hevillers.*

 / GSM / 0477.368241 e-mail/ [jacquesdesomer@live.be](mailto:jacquesdesomer@live.be)

*De Gréve Sébastien – 10, rue des Ecoles – 1490 Court St. Etienne*

 / 010.60.03.49 – GSM/ 0486.157729 e-mail / [sdegreve@hotmail.com](mailto:sdegreve@hotmail.com)

*Gauthier Thierry - 531, chaussée de Wavre, 1390 Grez-Doiceau  / 010.84620*

*Louagie Daniel – 179, chaussée de Nivelles – 1472 Vieux Genappe.*

 / 067.77.34.49 – GSM /0497.93.85.58 -

*Maggiolini Pierrot – 12, rue d’Opprebais – 1360 Perwez*

 / 010.88.12.46 –GSM /0479.63.10.85      e-mail /[pierrot.maggiolini@gmail.com](mailto:pierrot.maggiolini@gmail.com)

*Savary Yves – 21, Rue de Corroy – 1325 Chaumont Gistoux* 

*Scarniet André – 72, avenue de la Paix – 1340 Ottignies.*

 / 010.41.36.86. – GSM /0474.55.94.68

**Annexe 1 : Minimas CSDY élités hommes (saisons 2016-17 & 2017-18)**

	TOUTES CATEGORIES	JUNIORS		SCOLAIRES		CADETS	
		Junior 2	Junior 1	Scol 2	Scol 1	Cadet 2	Cadet 1
60 (indoor)	7"00	7"10	7"20	7"30	7"40	7"60	7"75
100	11"00	11"05	11"15	11"25	11"50	11"75	12"00
200	22"10	22"20	22"40	22"70	23"20	24"00	24"50
400	49"00	49"60	50"30	51"00	52"15	53"65	55"15
800	1'52"50	1'54"00	1'55"50	1'57"00	2'00"00	2'04"00	2'07"50
1500	3'51"00	3'55"00	4'00"00	4'05"00	4'10"00	4'20"00	4'27"00
3000	8'25"00	8'30"00	8'40"00	8'55"00	9'15"00		
5000	14'40"00	15'00"00	15'15"00				
10000	31'15"00	32'00"00	33'00"00				
Marathon	2h33'00"						
60mh (indoor)	8"85	8"50	8"80	8"40	8"70	9"10	9"50
80h							
100h						15"00	15"80
110hj		15"25	15"75	15"10	16"00		
110h	15"25						
300h						42"50	44"60
400h	55"50	56"50	57"50	58"00	60"00		
1500st						4'45"00	5'05"00
2000st				6'20"00	6'40"00		
3000st	9'30"00	9'45"00	10'00"00				
hauteur	1m97	1m93	1m89	1m85	1m80	1m75	1m68
perche	4m50	4m35	4m20	4m00	3m70	3m50	3m25
longueur	6m90	6m80	6m60	6m40	6m20	5m90	5m60
triple saut	13m90	13m60	13m30	12m90	12m40	11m80	11m40
poids3							
poids4						13m50	12m50
poids5				14m00	13m00		
poids6		14m00	13m00				
poids7	14m50						
disque1000						44m00	40m00
disque1500				42m00	38m50		
disque1750		44m00	40m00				
disque2000	45m00						
javelot500							
javelot600						45m00	42m00
javelot700				50m00	45m00		
javelot800	60m00	55m00	50m00				
marteau3							
marteau4						40m00	35m00
marteau5				45m00	40m00		
marteau6		50m00	45m00				
marteau7	50m00						
Octa						4000 pts	3700
Nona				5100 pts	4700 pts		
Déca	6200 pts	5800 pts	5500 pts	5200 pts	5000 pts		

**Annexe 2 : Minimas CSDY élités dames (saisons 2016-17 & 2017-18)**

	TOUTES CATEGORIES	JUNIORS		SCOLAIRES		CADETS	
		Junior 2	Junior 1	Scol 2	Scol 1	Cadet 2	Cadet 1
60 (indoor)	7"75	7"80	7"85	7"90	8"00	8"10	8"20
100	12"30	12"40	12"50	12"55	12"65	12"75	12"95
200	25"10	25"30	25"55	25"75	25"95	26"20	26"70
400	57"80	58"10	58"50	59"00	59"85	60"50	61"25
800	2'14"00	2'15"00	2'16"00	2'17"50	2'19"00	2'20"50	2'22"00
1500	4'35"00	4'39"00	4'44"00	4'49"00	4'52"00	4'55"00	5'00"00
3000	10'05"00	10'20"00	10'35"00	10'50"00	11'00"00		
5000	17'50"00	18'30"00	19'00"00				
10000	38"00"00	39"00"00	40"00"00				
Marathon	3h15"00"						
60 h (indoor)	9"00	9"20	9"30	9"10	9"25	9"40	9"55
80h						12"30	12"70
100h	15"00	15"50	16"00	15"00	15"80		
110h							
300h						47"15	48"50
400h	63"00	64"50	65"50	67"00	69"00		
1500st						5'30"00	5'50"00
2000st				7'30"00	7'40"00		
3000st	11'00"00	11'15"00	11'30"00				
hauteur	1m68	1m66	1m64	1m62	1m60	1m58	1m55
perche	3m50	3m40	3m30	3m20	3m00	2m80	2m50
longueur	5m60	5m55	5m45	5m35	5m25	5m15	5m00
triple saut	11m40	11m20	11m00	10m80	10m60	10m40	10m10
poids3				12m50	12m00	11m50	10m75
poids4	12m50	11m65	11m30				
poids5							
poids6							
poids7							
disque1000	40m00	38m00	36m00	34m00	32m50	31m50	29m50
disque1500							
disque1750							
disque2000							
javelot500				40m00	36m00	36m00	31m00
javelot600	39m00	36m00	37m50				
javelot700							
javelot800							
marteau3						40m00	30m00
marteau4	46m00	43m00	38m00	45m00	40m00		
marteau5							
marteau6							
marteau7							
Hexa						3500	3200
Hepta	4600 pts	4400 pts	4200 pts	4000 pts	3800 pts		